

LES ECHOS DU MONTE A REGRETS

PROJETS D'ÉOLIENNES OFFSHORE A ST LUNAIRE:
LES POISSONS VOTENT POUR



2022

Quelques précisions pour que chacun se fasse son idée sur le parc de St Brieuc ...

Et si on entretenait ...



...nos gilets de sauvetage

Le mot du président

Chers adhérents et adhérentes

Hello les amis ! , l'année 2021 est partie avec son lot de contraintes et de difficultés ... plusieurs de nos adhérents se sont trouvés touchés par le virus, virus qui a porté atteinte sérieusement à nos activités et à l'esprit de convivialité .

Cette année encore nous sommes intervenus pour des fortunes de mer ! un grand merci aux membres du bureau et aux quelques bénévoles sans oublier les passeurs du YCSL ... ainsi que l'intervention rapide et même de nuit de la SNSM de Dinard .

A l'occasion de ces opérations un membre du bureau a fait une chute sérieuse sur les rochers du David ... ce qui nous interpelle sur l'âge des intervenants ! ce jour là, la moyenne d'âge des intervenants était de 75 ans ...et pour toujours les mêmes problèmes à savoir ruptures d'aiguillettes, manilles défectueuses ou mal assurées .

Nous avons constaté également que des chaînes restées à poste avec la bouée porteuse et ce toute l'année sont bonnes a changer.

Je signale que cette année les coefficients de marée sont encore plus faibles voir même inexistants ! ... seule la marée du mois de mars permettra d'intervenir sur les mouillages du large aussi je demande aux titulaires de ces mouillages de faire un effort de contrôle.

Les membres du bureau ne peuvent en prendre la responsabilité. Plusieurs poteaux de va et vient sont à la limite de la rupture d'autres n'ont plus de haubans, profitez de la descente des chaînes pour intervenir. De nombreux corps morts sont désensablés et oui comme toujours, les mouvements importants du sable nous jouent des tours cette année. Une importante sécurisation de la cale du décollé à la demande du YCSL et de l'APPSL a été réalisée par les services techniques de la ville ! merci a eux ...

Il serait également souhaitable que les titulaires de va et vient respectent la longueur de l'aiguillette et la position de l'annexe à l'échouage, de plus, plusieurs annexes n'ont aucun marquage ce qui est obligatoire !

Devons nous prendre des décisions contre les contrevenants ? Ne serait-il pas plus simple de se mettre d'accord avec son voisin sur la position à l'échouage Il est regrettable que certains d'entre vous ne tiennent pas compte de nos indications :chaîne de mouillages ou aiguillettes trop longues donc problèmes avec les voisins. Un petit effort merci !

De nombreuses réclamations au sujet de la vitesse dans les mouillages , alors doucement l'accélérateur. Cette année nous avons eu un bateau détruit trois endommagés deux renversements d'annexes heureusement sans gravité merci aux secours !

Le bal du 14 juillet nous a permis de récolter 2200€ ... par contre nous avons été surpris de la faible participation des pêcheurs plaisanciers et pourtant les bénéficiaires revenaient pour l'association, seulement vingt titulaires de mouillages présents (les bénévoles).

C'est bien un mouillage peu cher à saint lunaire !! Mais il serait peut être souhaitable de participer un peu plus à la vie de l'association, un petit rappel aux non résidents de St Lunaire, même chose pour le repas de fin de saison 92 présents dont la moitié sont des amis et non pas des titulaires de mouillages !

Cette année nous avons acheté deux frigos, un congélateur, trois crêpières, et un terminal carte bleue pour améliorer le travail des bénévoles car sans eux rien ne serait possible !

Cette année, c'est avec tristesse je vous signale la disparition de madame CELLIER Christiane, grande bénévole malgré sa maladie, monsieur Denys MAHE ancien membre du bureau, madame Marie-Thérèse PRIGENT femme de Daniel PRIGENT, je présente à toutes ces familles mes condoléances les plus sincères.

Il a décidé de prendre du repos après 25 ans de bons et loyaux services secrétaire en 1997 vice président en 2009 ...quels souvenirs !

Le numérique n'était pas d'actualité ...la machine à écrire Jappy de l'ancien instituteur et secrétaire de mairie était chauffée au rouge surtout avec les carbones à l'envers mais nous arrivions à nous en sortir ! beaucoup d'heures passées au lever du jour ou tard le soir pour aider nos malheureux adhérents lors des fortunes de mer ! ...alors Jean-Claude épivent merci pour tout et longue retraite !

Je souhaite la bienvenue à notre ami Jean-François SECRETAIN qui remplacera monsieur CASANOVA Gérard qui par manque de temps préfère laisser sa place de secrétaire qu'il a occupé brillamment depuis 2010. Il restera responsable du site internet.

Cette année nous interviendrons sur la zone d'échouage du marais afin de garder l'autorisation d'hivernage, vous aurez des informations plus précises en vidéo lors de l'assemblée générale !

En espérant que nous puissions passer une bonne année de pêche car le poisson devient de plus en plus rare ... merci aux pros et à la météo !

Bon vent bonne mer à tous

Le Président

COMPOSITION DU BUREAU

Président :	Mr COLLET christian tel : 06 07 87 51 04
Vice Président:	Mr BOULEAU Jean-noël
Secrétaire:	Mr SECRETAIN Jean-François
Secrétaire adjoint:	Mr SELLIER Pierre
Trésorier:	Mr RICHARD René
Trésorier Adjoint:	Mr ROZE Alain
Membre :	Mr CELLIER Serge
Membre :	Mr COCHERY Sebastien
Membre :	Mr JOURDAN Dominique
Membre :	Mr MOTTAY Michel
Membre :	Mr RUELLAN Yves
Membre :	Mr CASANOVA Gérard



LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2022 les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixés comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en Mairie en fournissant l'attestation d'assurance de l'année en cours du bateau concerné.

Mouillage pour bateau de – de 7 m : **82 euros**

Va et vient : -----→**23 euros**

RAPPEL : Les redevances sont à payer avant le 1^{er} mai. Tout retard de paiement dépassant le 1^{er} juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors réattribué.

Cotisation d'adhésion pour le titulaire à l' A.P.P.S.L : 20 euros

Cotisation d'adhésion pour le copropriétaire non conjoint(e) du titulaire) : 20 euros

Cotisation d'adhésion (sympathisant) à l' A.P.P.S.L : **15 euros**

Cotisation « passerelle » : **23 euros** (à régler à l'A.P.P.S.L)

Cotisation navette : **130 euros** (à régler à l'A.P.P.S.L)

Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale. (bateau, adresse, téléphone portable ou fixe, ...).

N'oubliez pas de renouveler au plus tard mi février pour la saison à suivre, vos demandes de mouillages, va et vient, passerelle et permutation afin qu'elles soient prises en compte. Les demandes non renouvelées seront éliminées des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaines doivent respecter les dimensions suivantes :

Ligne au dessus du zéro des cartes : 16m maximum

Ligne C : 14m maximum

Ligne A et B : 13m maximum

NB : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de la bouée porteuse (qui est obligatoire).

Tel du Président de l'A.P.P.S.L : 06 07 87 51 04

DATES A RETENIR

Vendredi 04 mars 2022 : 1ère descente des chaînes.
Tracto-pelle - remorque
RV à 13h30 au YCSL départ remorque à 13h45.
Coeff : 102. Basse mer à 15h26. Hauteur : 0.85

Vendredi 01 avril 2022 : 2nde descente des chaînes.
Tracto-pelle - remorque
RV à 13h30 au YCSL départ remorque à 13h45.
Coeff : 98 Basse mer à 15h22. Hauteur : 1.15

Samedi 23 avril 2022 : ASSEMBLEE GENERALE

16h00 Salle Aimé Le Foll ou cinéma jean Rochefort

A cette occasion vous pourrez vous procurer le superbe annuaire des marées de la S.N.S.M (minimum 5 euros) Merci d'avance.

4 , 5 et 6 juin 2022 : RAID EMERAUDE

Nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité sur le plan d'eau et le montage/démontage des barnums

DIMANCHE 7 AOUT 2022

JOURNEE DE LA PÊCHE

PM : 14h48 avec 9.35m BM : 08h57 avec 4.20m coef : 48

FEST NOZ (date à fixer)

Bar – galettes saucisses – crêpes

Bénéfice au profit de l'A.P.P.S.L

Lundi 10 octobre 2022 : unique remontée des chaînes. R.V à 13H00. La remorque sera là.
Basse mer à 15h16 Hauteur : 1.35

Repas de fin de saison : 15 OCTOBRE 2022

SALLE DU ccas

28ème journée du pêcheur

OUVERT A TOUS

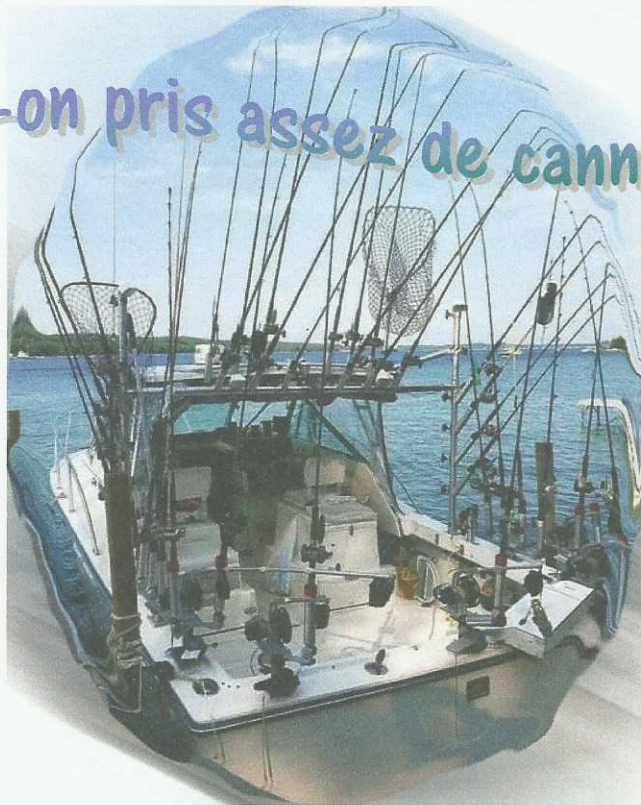
APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT

**DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT
DANS UN CADRE MERVEILLEUX .
BUVETTE, REPAS SOUS ABRI**

(Poissons du jour, moules, galettes, saucisses, frites, etc...)



A t-on pris assez de cannes ?



DIMANCHE 7 AOUT 2022

- ▀ **Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L, de l'A.P.T.P 35, du Y.C.S.L et sur invitation**
- ▀ **Inscription sur place : 15€ par embarcation de 4 pêcheurs maximum.**
- ▀ **Remise du règlement dès 7h00 lors de l'inscription au Décollé.**
- ▀ **Départ 07h30 de la zone de mouillage et retour à 12h00 maxi.**
- ▀ **Pesée des prises à partir de 11h30.**
- ▀ **Remise des prix à 13h30.**

*Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M sera parmi nous
« Apportez lui votre soutien, un grand MERCI à tous »*

www.aposl-saint-lunaire.fr

LA MEILLEURE DES ANNEXES

La navette du yacht-club !



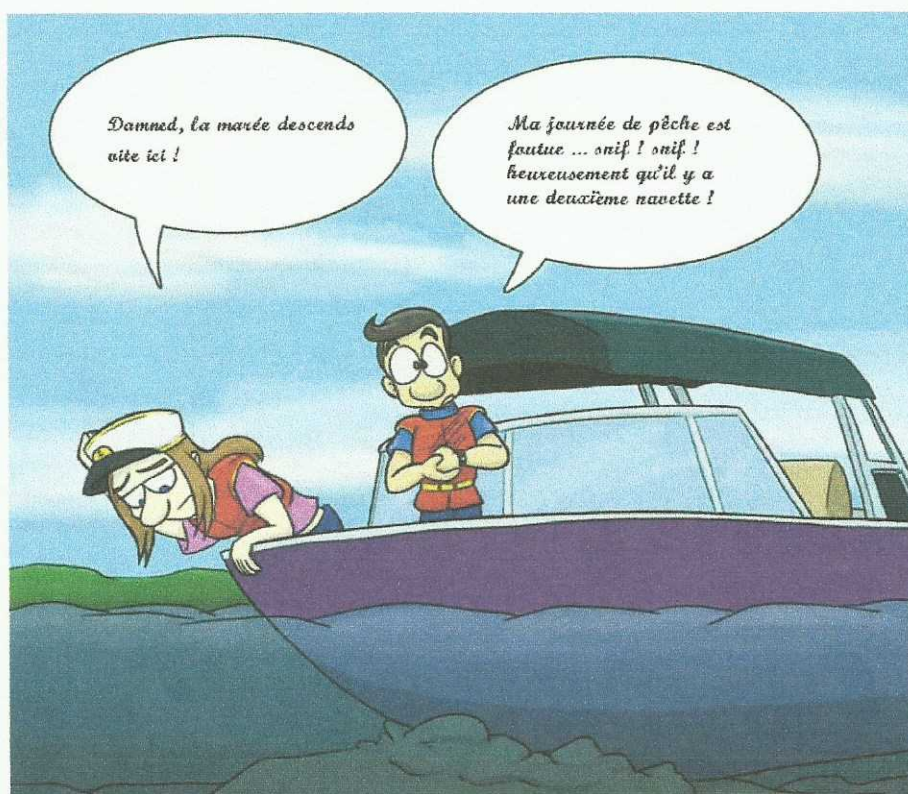
LA NAVETTE



le service fonctionnera tous les jours
du 18 juin jusqu'au 4 septembre inclus aux horaires affichés en haut de la cale

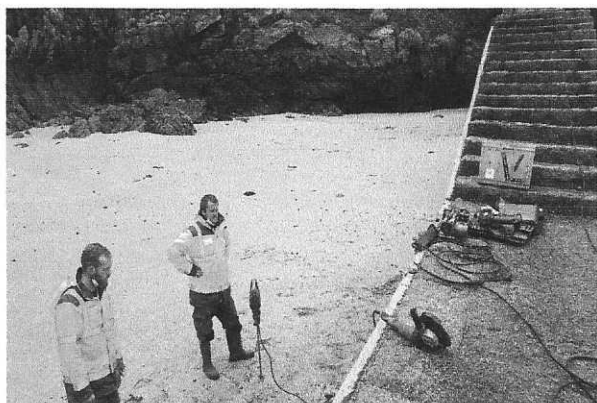
- **Port du gilet obligatoire pour les -12 ans**
- Port recommandé pour tous les autres
- 2 personnes max/bateau en cas d'affluence
- Autocollant « navette » visible sur le bateau
- Forfait navette 130 € la saison

Du 30/04 au 19/06	Du 20/06 au 30/06	Du 01/07 au 28/08	Du 28/08 au 04/09	Du 10/09 au 25/09
Tous les WE + le pont de l'ascension	Tous les jours	Tous les jours: 8H30 - 19H45	Tous les jours	Tous les WE
Samedi, pont de l'Ascension : 9h - 12h30 14h30 - 18h30	9h00 - 12h30 14h30 - 18h30	Doublage de la navette à partir du 10 juillet : 11h30 - 13h00 15h00 - 19h00	9h00 - 12h30 14h30 - 18h30	Samedi : 9h - 12h30 14h30 - 18h30
Dimanche : 9h - 12h30 14h30 - 18h00 lundi de Pentecôte 9h00 - 12h30 14h30 - 18h30	Dimanche : 9h - 12h30 14h30 - 18h00	Dimanche : 9h - 12h30 14h30 - 18h00	Dimanche : 9h - 12h30 14h30 - 18h00	Dimanche: 9h - 12h30 14h30 - 18h00

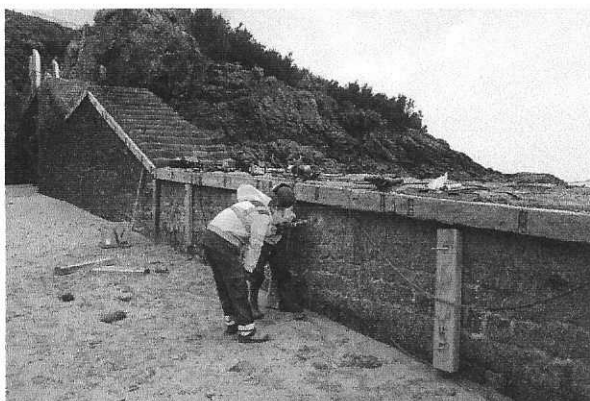


TRAVAUX PASSES ET A VENIR

Beaucoup d'entre vous ont apprécié les travaux de protection effectués sur la cale. Il reste une toute petite partie à finir mais l'ensemble apporte déjà sérénité lors des embarquements. Le financement a été réalisé par la régie des mouillages. Les travaux, quant à eux, ont été réalisés par les services techniques de la ville de Saint Lunaire.



MERCI



A EUX !

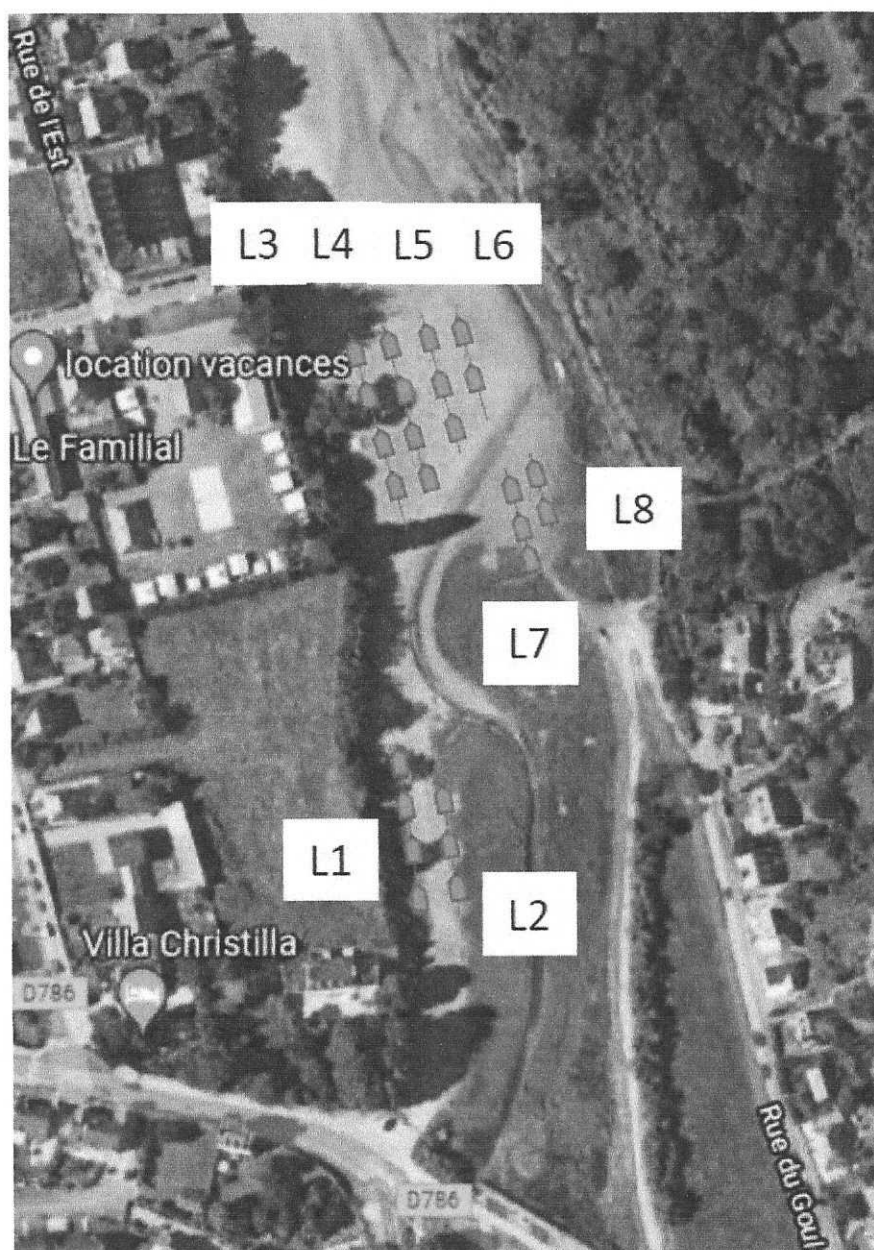
LE GOULET DU CREVELIN

D'autres travaux de grande ampleur sont également prévus, si possible à réaliser cet été 2022 ...

Ces travaux concernent la réorganisation des hivernages dans le goulet du Crévelin. En effet, cet endroit classé Natura 2000 est devenu de plus en plus sensible et fait l'objet de remarques, particulièrement l'utilisation de pneumatiques comme « suçon ».

L'érosion des rives, les herbiers sont aussi des sujets que se sont accaparés certaines personnes.

Pour pérenniser cette possibilité d'hivernage (A.O.T Z.M.E.L en demande) il est souhaitable qu'un nettoyage et une réorganisation des stationnements soient réalisés. Un projet a été réalisé et est en attente de finalisation et sera présenté lors de l'assemblée Générale qui devrait se tenir le samedi 23 avril 2022. (lieu à confirmer) On peut toutefois annoncer qu'il y aura autant de places que précédemment (25).



PROJET EOLIEN DE SAINT BRIEUC

Le parc de Saint-Brieuc, dont la mise en service est prévue en 2023, sera constitué de 62 éoliennes Siemens Gamesa Renewable Energy de 8 Mégawatts, pour une puissance totale de 496 Mégawatts. Les turbines seront réparties sur une surface de 75 km², l'éolienne la plus proche étant située à 16,3 km des côtes bretonnes.

La production d'énergie attendue s'élèvera à 1 850 Gigawattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants, chauffage compris.

Les 62 éoliennes seront disposées en 7 lignes de 3 à 14 éoliennes, espacées de 1 300 mètres environ. À l'intérieur de chaque ligne, l'espacement inter-éoliennes est d'environ 1 000 mètres.

Une sous-station électrique est implantée au centre du parc éolien, alignée avec les turbines au sein de la quatrième rangée.

La partie transport et installation sera menée par les entreprises Van Oord et SAIPEM.

Les travaux d'installation commenceront au 1er semestre 2021, pour une mise en service fin 2023.

Trois positions forées et équipées de pieux

En concertation avec le CDPMEM22 en présence des services de l'Etat, Ailes Marines avait consenti à concentrer la première phase des travaux en 2021 uniquement sur la zone nord du parc, afin de permettre la poursuite des activités de pêche sur la partie sud. Cette zone nord se caractérise par la présence de roches extrêmement dures comme le grès. Cependant, les outils ont démontré leur efficacité par leur montée en puissance progressive, y compris sur les roches les plus dures.

A ce jour, le navire AEOLUS a réalisé des forages sur 5 emplacements d'éoliennes et sur l'emplacement de la sous-station électrique. Au total 19 forages ont été effectués par le navire dont les trois-quarts à l'objectif de profondeur voulu. Les pieux ont été installés sur trois positions, celles des éoliennes SB30 et SB26 et celle de la sous-station électrique.

Reprise des travaux de construction en mars 2022

Les travaux de construction en mer reprendront le 1er mars 2022 au plus tard. La reprise des travaux sera encadrée par un arrêté préfectoral. En 2022, Ailes Marines procédera à la pose des pieux, des câbles, à l'installation des fondations jackets et de la sous-station électrique.

Les travaux de construction en mer s'échelonnent jusqu'en 2023. Tous les moyens industriels seront mis en œuvre pour que le parc éolien soit pleinement opérationnel fin 2023.

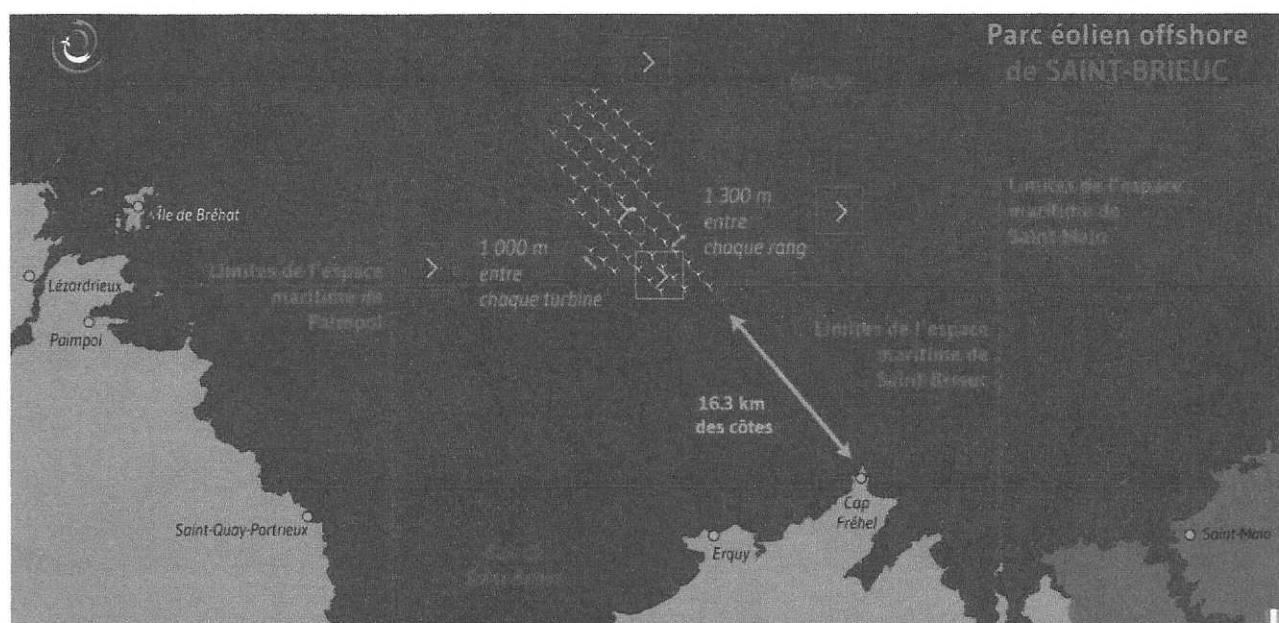
Elément clé d'un parc marin d'éoliennes, la sous-station électrique permet de transformer l'énergie produite par les machines pour la transférer vers la terre.

Pour la parc en baie de Saint-Brieuc, elle passe de 66kV à 225kV afin de limiter les pertes d'énergie.

La société Eiffage Métal sera en charge de l'ingénierie et de la construction de la partie supérieure de la sous-station, hébergeant les transformateurs et les équipements électriques. L'entreprise fabriquera également les fondations de la sous-station. ENGIE Solutions réalisera les travaux d'assemblage final et les tests de mise en service.

La sous-station collectera l'électricité produite par les 62 éoliennes en élevant la tension électrique, par le biais de transformateurs de puissance. L'électricité sera ensuite acheminée par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) via deux câbles d'export d'une tension de 225 000 volts.

L'installation sera assurée par l'entreprise SAIPEM.



NOMBRE D'ÉOLIENNES RÉDUIT

Le nombre d'éoliennes installées a également été réduit, passant de 100 éoliennes prévues en début de projet, à 62 actuellement.

Cela permet d'augmenter l'espacement entre les éoliennes (1300 mètres au lieu de 1000 initialement prévus). Ainsi, il est plus facile pour les navires de naviguer au sein du parc.

MINIMISATION DE L'IMPACT SUR LA PÊCHE

Pour minimiser l'impact du parc éolien sur la pêche, les lignes d'éoliennes sont orientées au cap 314°.

Elles suivent donc l'axe des courants de marée et donnent la possibilité de pêcher aux arts traïnants (au chalut par exemple) dans le parc. Il est également possible d'y pêcher aux arts dormants, à l'aide de casiers ou de filets par exemple.

FONDATEMENTS DE TYPE JACKET

Au niveau sous-marin, les fondations de type jacket ont été préférées aux fondations gravitaires, malgré les difficultés géotechniques du site.

DES CÂBLES ENSOUELLÉS

Enfin, un objectif ambitieux d'ensouiller 100% des câbles installés (c'est-à-dire 100% des câbles traversiers et 100% des câbles inter-éoliennes) a été pris en 2020, pour une sécurité maritime maximale pour tous les usagers de la mer et les activités de pêche.

Pour ces opérations d'ensouillage, Ailes Marines a réservé un budget de 10 millions d'euros et développé des outillages spécifiques.

Les mesures financières

INSTANCES DE PÊCHE DE LA RÉGION

Pour réaliser ce projet, Ailes Marines travaille en étroite collaboration avec les instances de pêche de la région.

Ainsi, depuis 2012, elle finance un poste de chargé de mission Éolien dédié au projet au sein du Comité Départemental des Pêches (CDPMEM22).

SOUTIEN

Ailes Marines offre son soutien à des projets de pêche durable.

Ailes Marines a financé des campagnes de réensemencement de coquille Saint-Jacques et d'éradication de la crépidule.

Elle offre également une contribution pour la promotion des métiers et des produits de la mer. De même, Ailes Marines a financé des études liées à l'économie des pêches.

INDEMNISATIONS & COMPENSATIONS

Pendant la période de construction du parc éolien, Ailes Marines prévoit une indemnisation pour les professionnels impactés par le déroulement du chantier.

Elle versera aussi la taxe éolienne réglementaire qui bénéficiera aux organisations professionnelles de la pêche. Cette somme sera versée chaque année, pendant 20 ans, à partir de la mise en service du parc. Elle sera répartie de la manière suivante :

- 1,2 million d'euros par an à destination du Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM)
- 800 000 € par an à destination du Comité Régional Bretagne des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM Bretagne)
- 800 000 € par an à destination du Comité Départemental des Côtes d'Armor des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM 22)

C'est un truc d'écocos... pour que les cormorans puissent se sécher les ailes...



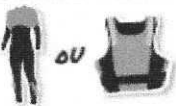











Le gilet de sauvetage

Les gilets sont définis en fonction de leur **flottabilité**. La norme CE donne une valeur de flottabilité type (pour un porteur de 70 kg) exprimée en Newton (1 N = 0,1 Kg). Trois familles sont proposées en plaisance : les gilets d'une flottabilité de 50 N, 100 N et 150 N. Les gilets 165N existent également.

La réglementation impose pour une navigation à **moins de 2 milles d'un abri** un équipement individuel (gilet de sauvetage ou brassière) **50 Newton**. Il s'agit par exemple des gilets spécial dériveurs, considérés comme une aide à la flottabilité, ils assurent le maintien des voies respiratoires hors de l'eau pour un porteur conscient sachant nager. Ces gilets de sauvetage n'assurent pas le retournement, ils sont interdits aux enfants de moins de 30 kg. Ils sont recommandés pour un usage en bord de mer sur les petites embarcations type voile légère.

Pour une navigation **entre 2 et 6 milles**, la réglementation impose des gilets de sauvetage **100 Newton** en mousse ou gonflable. Ces gilets à flottabilité assurent le retournement et permettant à une personne inconsciente d'avoir la tête hors de l'eau. Ils peuvent être utilisés pour toutes les catégories de navigation. Entre deux et six milles d'un abri, les harnais et les longes ne sont pas obligatoires.

Au-delà de 6 milles, les gilets de sauvetage **150 Newton** ou un gilet gonflable de sauvetage **150 Newton** sont exigés depuis le 1er janvier 2010 (Article 3.12 Division 240). Ils assurent le retournement et permettent à une personne inconsciente portant des vêtements d'avoir la tête hors de l'eau. C'est le type de matériel que l'on achète pour soi et qui vous suit lors de déplacement sur différents bateaux.

	Jusqu'à 2 milles d'un abri*	Jusqu'à 6 milles d'un abri*	Au-delà de 6 milles d'un abri*
Voile légère : dériveur, catamaran...	 ou 		×
Navigation de croisière à voile et à moteur	×	 ou  À bord Portée	 ou  À bord Portée
Sports de glisse : kitesurf, planche à voile, planche aérotractée, canoë-kayak	 ou 	×	×
Sports motorisés : ski nautique, motonautisme 50 Newtons minimum pour les véhicules nautiques à moteur VNM (scooter des mers)	 ou 		×

* Abri : tout lieu où le navire ou l'embarcation peut soit accoster soit mouiller en sécurité.

Date de péremption pour systèmes de déclenchement de gilets autogonflants

Parmi les gilets, il existe 3 sortes de systèmes de déclenchement.

Concernant les bouteilles de gaz :

Pour les 3 systèmes de déclenchement la **bouteille de gaz doit être changée environ tous les 5 ans.**

La date de fabrication est gravée sur la bouteille



Concernant les recharges :

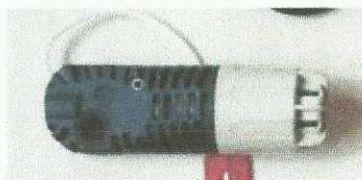
- Pour le système UML, la date de péremption est inscrite sur le **tube de recharge.**



- Pour le système Hammar la date de péremption est inscrite sur l'avant du système.



- Pour le système Lalizas (existant seulement sur les gilets Lalizas) la date de péremption est indiquée sur la recharge.



Gilets de sauvetage (mise à jour 2017/11)

Le point sur la réglementation et les Révisions

Chacun d'entre nous se pose souvent de nombreuses questions sur les règles de sécurité et sur la réglementation en vigueur. Souvent par « peur du gendarme » ou « par excès de précautions » nous sommes amenés à dépenser inutilement des sommes d'argent considérables.

Cette fiche fait le point sur un élément essentiel de votre sécurité :

Le gilet individuel de sauvetage. Pour un gilet de sauvetage, le mot individuel est important, l'idéal étant que chacun embarque sur un navire avec son propre gilet bien réglé et en bon état. A défaut, en fonction de la sortie, le chef de bord doit en attribuer à chaque personne embarquée et procéder aux réglages avant l'appareillage.



Réglementation :

Un gilet de sauvetage est obligatoire à bord pour chaque personne embarquée. Ce gilet peut être classique ou gonflable, à gonflage manuel ou automatique. Chacun détermine librement son choix en fonction de ses moyens et du confort recherché.

Le port du gilet n'est pas obligatoire, il est simplement fortement conseillé, tout particulièrement pour les enfants.

La flottabilité sera déterminée en fonction de la navigation pratiquée, sous la responsabilité du chef de bord. Celui-ci doit se baser sur le document officiel suivant :

Extrait de la brochure de la DGITM (voir doc complète en fin de dossier)

Modernisation de la réglementation

Le chef de bord choisit l'option la plus adaptée parmi les équipements suivants.

● Équipement individuel de flottabilité (EIF)

Le niveau de performance est exprimé en newtons. La norme doit être NF-EN 12402 ou norme équivalente. L'équipement doit être adapté à la morphologie de l'utilisateur et répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri ;
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Ces équipements sont approuvés ☉ ou marqués CE.

Entretien – révisions : pas d'obligations officielles

Contrairement à ce que certains sites ou boutiquiers essayent de nous faire croire :

Il n'existe aucun texte officiel qui impose des révisions ou des dates de péremption pour un gilet de sauvetage ou pour ses accessoires.

Extrait du dossier établi par « Accastillage Diffusion » :

Révision, aucune obligation réglementaire !

Si les gilets en mousse ne demandent quasiment aucun entretien, il en est tout autre pour les gilets gonflables. Pourtant la réglementation n'impose aucune révision obligatoire. A vous d'assurer votre sécurité en gardant toujours votre gilet en bon état. A noter que si vous êtes en mer avec un gilet déjà déclenché, celui-ci ne se comptabilise plus dans les gilets du bord. D'où l'intérêt d'avoir toujours avec soi un kit de recharge pour pouvoir le réarmer même en mer. Nous vous conseillons donc d'acheter ce kit dès l'achat du gilet et de l'avoir toujours avec vous.

Entretien – une nécessité que chacun peut réaliser soit même

Confier l'entretien à un professionnel ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez confier vos gilets à réviser à un professionnel mais à une vingtaine d'euros par gilet, sans compter les changements systématiques et pas toujours justifiés du kit, cela peut faire une facture élevée !

Assurer soit même l'entretien, ce n'est pas compliqué !

Le site très pédagogique d' « Accastillage Diffusion » vous donne toutes les indications pour faire l'entretien de vos gilets de sauvetage gonflables selon leur type. Utilisez-le sans modération :

<http://www.accastillage-diffusion.com/conseils/Tout-savoir-sur-les-gilets-de-sauvetaqe,318695,fr.html>

Quelques conseils et observations pour parfaire votre révision :

- Assurez-vous que votre gilet est propre sinon lavez-le délicatement à l'eau savonneuse, mais **attention à ne pas mouiller le déclencheur !**
- **Gonflez le gilet manuellement avec un gonfleur -pas à la bouche** pour éviter d'introduire de la vapeur d'eau dans votre gilet, **laissez-le gonflé pendant 24h avant de le replier**. Il ne doit pas perdre d'air.
- Assurez-vous que les pliages du gilet ne sont pas trop marqués ou pincés pour éviter le risque de déchirure.
- **Cartouche de Gaz** : celle-ci porte des indications : **la date est la date de fabrication et non de péremption. Pour savoir si la cartouche est en bon état, il suffit de la peser.** Par exemple, si GW est 147.5 G, vous devez retrouver ce chiffre à la pesée, sinon la cartouche est à changer. Attention GW peut être différent d'un modèle à l'autre, mais cela ne change rien pour votre pesée. NW indique que la cartouche contient, par exemple, 33g de gaz carbonique.

Certains conseillent un changement de cartouche au bout de 10 ans, mais c'est à chacun de se déterminer. Prix d'une cartouche : de 10 à 12 € selon modèle.

Comment valider une bouteille de CO2

Vérification visuelle

Une fois percutée, la bouteille a été perforée (à gauche) une bouteille neuve ne présente pas de trou (à droite).



Peser la bouteille

Une bouteille vide pèse près de 100 g, une neuve un peu moins de 140 g (elle contient 33 g de CO2). Les bouteilles n'ont pas de date de péremption mais il convient de les changer au moins tous les dix ans.



- **Pastille de sel**, pour les gilets qui en sont pourvus, il faut vérifier que le couleur reste verte sinon un changement de kit s'impose. **Prix du Kit complet : de 28 à 40 € selon modèle.**

CONSEIL IMPORTANT

Il est bon d'avoir à bord au moins un **KIT de rechange par modèle de gilet** au cas où vous constateriez une anomalie dans le système de déclenchement.

Attention : les systèmes n'étant pas standardisés munissez-vous de votre gilet pour aller acheter un kit.

Choisir son gilet en fonction de son usage



REGLEMENTATION PÊCHE DU BAR

L'Union Européenne a fait en décembre des propositions pour les différents quotas de pêche récréatives pour l'année 2022. Pour le bar, espèce plébiscitée par les pêcheurs de loisir, le 48ème parallèle sert toujours de frontière fictive... et rien ne devrait changer par rapport à 2021 : "Les mesures relatives à la pêche récréative ciblant le bar européen devraient être maintenues, compte tenu de l'incidence notable de la pêche récréative sur les stocks concernés. Les limites de captures devraient se poursuivre conformément à l'avis scientifique".

Au nord du 48ème parallèle, pour les mois de janvier, février et décembre, le no-kill devrait être obligatoire. Du 1er mars au 30 novembre, la commission pêche autoriserait les pêcheurs de loisir à garder deux bars par jour et par personne avec une maille à 42 cm.

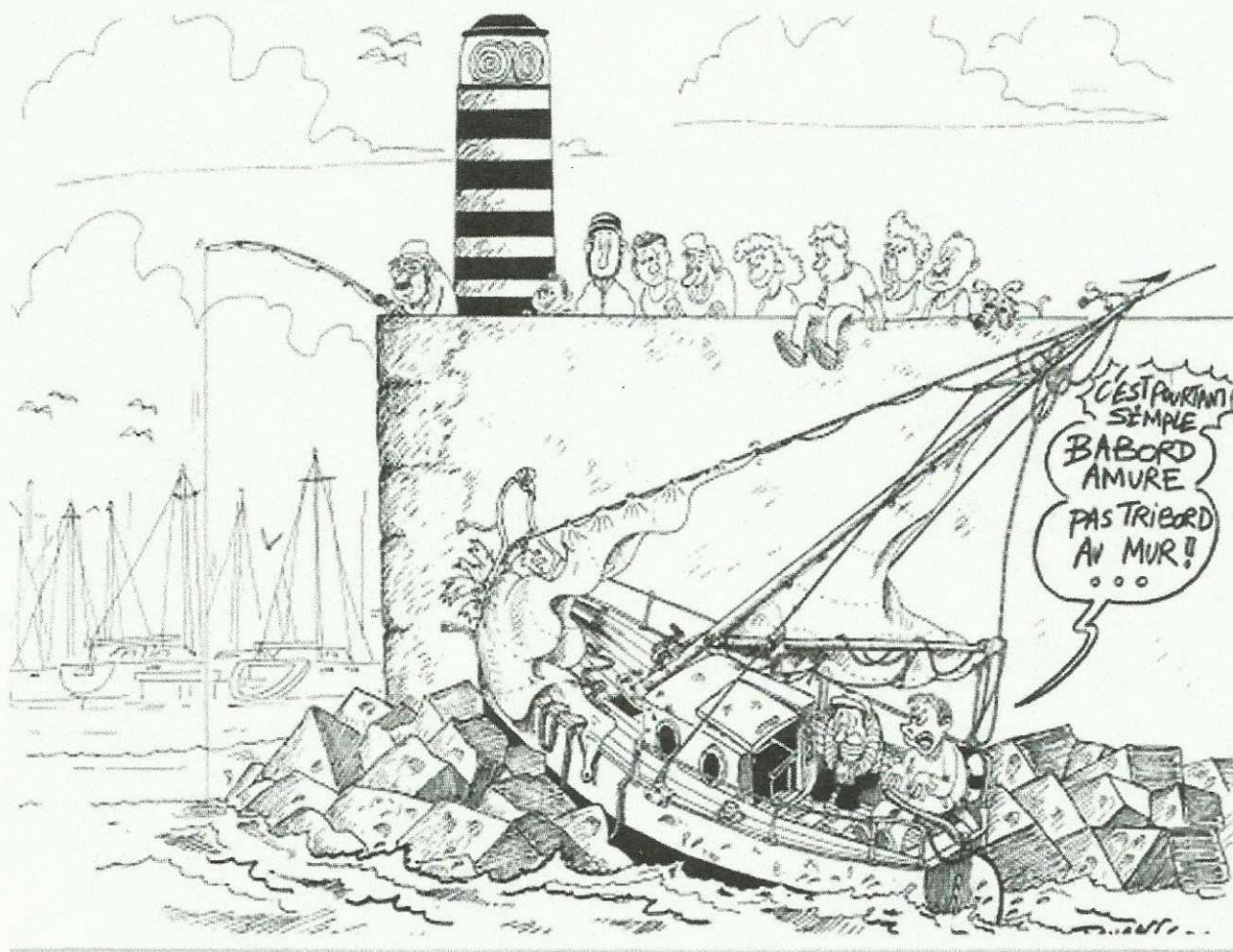
Au sud du 48ème parallèle, le quota de deux poissons maillés serait une nouvelle fois appliqué toute l'année.

Source : conseil de l'Union européenne

- <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13316-2021-INIT/fr/pdf>



NE LES OUBLIEZ PAS ... ILS SONT PRETS A DONNER LEUR VIE POUR LA NOTRE



TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?

APPELEZ LE CROSS

DEPUIS LE LITTORAL, LE NUMÉRO NATIONAL D'URGENCE
C'EST LE 196
APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

EN MER, J'UTILISE
LE CANAL 16 DE MA VHF
JE DÉMORSE LE CROSS

Illustration de Dominique Fagnola - 2014



	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3				■				
4			■					
5				■			■	■
6					■	■	■	
7						■	■	
8				■				

A: Les dragées le sont souvent

B: foireuse

C: Interieur d'un cordage tressé -Ils se gagnent à la force du poignet

D: Metal alcalin -Symbole d'un oligo-élément antioxydant

E: Te déplacerais quelque part -Dans la gamme

F: Périodes sombres

G: Ne possède pas la bonne carte

H: S'adresser à une biche – Il fait rire s'il est bon

1: Habituer à la mer

2: Charpente

3: lopin de garenne - Espace de jeu

4: De la garde ou de Paris - S'incliner

5: Roulent au hasard – Elle nous rembourse

6: Roulées dans la farine - Se donne du mal

7: Joues les plaideurs - Quinzième et quatrième à la fois

8: les siens – Hameau à la réunion